

Commission sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick

Mémoire présenté par
l'Association des bibliothécaires, professeures, professeurs de
l'Université de Moncton, campus d'Edmundston



ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES, PROFESSEURES ET PROFESSEURS
DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON, CAMPUS D'EDMUNDSTON

30 avril 2007

En guise d'introduction

L'étude de la structure et du rôle des institutions d'enseignement postsecondaire en vue de l'adapter aux besoins changeants de la société n'est pas une mince tâche. Aussi saluons-nous avec enthousiasme la décision du gouvernement provincial de l'entreprendre et nous remercions les membres de la Commission sur l'enseignement postsecondaire au Nouveau-Brunswick d'avoir accepté de la conduire.

Le document de réflexion que vous avez préparé a certainement le mérite de susciter la discussion sur les obstacles de taille en matière d'éducation que nous devons surmonter aux cours des prochaines années. Parmi ces défis, notons le devoir d'assurer notre viabilité financière, l'accessibilité aux études universitaires et un taux d'inscription adéquat.

En revanche, si cet exercice de réflexion est louable, le calendrier d'activités établi ne nous laisse que peu de temps pour y prendre part. Vous comprendrez qu'à elle seule, la fin d'un semestre universitaire comporte déjà son assortiment d'activités. Aussi nous limitons-nous à présenter les commentaires que nous jugeons essentiels.

Adopté à l'unanimité par l'Assemblée générale, ce mémoire constitue la position officielle de l'Association des bibliothécaires, des professeures et des professeurs de l'Université de Moncton, campus d'Edmundston. Il comprend sept parties.

1. Mise au point de l'historique de l'Université de Moncton
2. Impact régional de l'UMCE
3. Francophonie et Université de Moncton
4. Accessibilité
5. Deux institutions postsecondaires : deux missions
6. Financement
7. Recrutement

1. Mise au point de l'historique de l'Université de Moncton

D'entrée de jeu, nous pensons qu'il est nécessaire de faire la mise au point suivante puisqu'elle permettra à la population et aux commissaires de se rappeler quelques événements marquants.

Dans l'introduction du Document de réflexion, vous faites un bref historique de l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick. Vous y affirmez que les propositions du rapport de la Commission Deutsch en 1960 ont donné lieu à la création de l'Université de Moncton avec ses deux campus auxiliaires de Shippagan et d'Edmundston. Or, il nous semble que Deutsch n'a pas proposé la création d'un campus auxiliaire à Shippagan mais à Bathurst.

En fait, pour décrire la création de notre université constituée des campus d'Edmundston, de Moncton et de Shippagan, il faut souligner les événements marquants qui se sont

déroulés en 1975 à la suite de la publication du rapport Wallace — dont les recommandations n'ont jamais pris force — et du rapport Lebel.

Faut-il rappeler le tollé engendré par la publication du rapport Wallace qui préconisait, entre autres choses, la disparition du collège St-Louis-Maillet? La volonté de la population francophone du nord-ouest du Nouveau-Brunswick s'est alors exprimée de façon éloquente par la production du rapport du comité présidé par le Juge Lebel. En somme, c'est à la suite des recommandations du rapport Lebel que la loi révisée de l'Université de Moncton a été promulguée et que l'on a vu naître la nouvelle Université de Moncton à trois campus administrée selon le modèle bicaméral où la représentation au Conseil des Gouverneurs est établie sur une base régionale (6 au N.-O., 6 au N.-E., 6 au S.-E et 6 hors régions) et la composition du Sénat académique reflète la taille et l'expertise des trois campus.

Cette loi a été modifiée à quelques reprises depuis pour répondre à des impératifs administratifs et pour redéfinir le rôle des campus, mais le fondement même du concept d'une université à trois campus et à représentation égale au Conseil des Gouverneurs n'a jamais été mis en cause et, à notre avis, ne devrait pas l'être.

Aussi recommandons-nous à tous et à toutes la lecture du rapport Lebel. Malgré le fait qu'il présente des éléments anachroniques, son analyse de la situation de l'enseignement universitaire est encore d'actualité et demeure un témoignage fort de l'importance d'une stabilité de la seule institution universitaire francophone au Nouveau-Brunswick.

2. Impact régional de l'UMCE

L'UMCE existe depuis plus de soixante ans. Les congrégations des Religieuses hospitalières de Saint-Joseph et des Pères eudistes, instaurateurs de l'UMCE, avaient alors répondu à un besoin de formation exprimé par la population. Depuis, la population a toujours appuyé l'institution en y envoyant ses enfants, le nombre d'anciennes et d'anciens de l'UMCE attestant ce support.

Or, en formant une main-d'œuvre hautement qualifiée dans plusieurs domaines du savoir, l'UMCE a grandement contribué au développement économique, social, culturel et artistique de la région.

Du point de vue de l'économie de la région, l'UMCE emploie aujourd'hui plus de 120 personnes et ses retombées économiques sont estimées à quelque 25 M\$. De toute évidence, l'UMCE se révèle un moteur économique d'importance dans le nord-ouest du Nouveau-Brunswick.

Par ailleurs, avec ses expertises, ses engagements et son dynamisme le personnel de l'UMCE influe sur la collectivité. La Chambre de commerce de la région d'Edmundston, la Commission scolaire, le Complexe sportif régional, le Conseil des Arts du Nouveau-Brunswick, le CRTC, Entreprise Madawaska (ADÉC), la Foire Brayonne, la Forêt expérimentale, la Galerie Colline (galerie d'arts visuels), le Jardin Botanique du Nouveau-Brunswick, le Musée historique du Madawaska et la Société historique du Madawaska ne sont que quelques exemples des centaines d'organismes et comités qui ont bénéficié ou qui continuent de bénéficier de l'expertise et du travail du personnel de l'UMCE.

En somme, l'UMCE est un acteur fondamental du développement de la région et constitue une partie forte de son identité. En contrepartie, la population est fière de son institution et lui témoigne continuellement son appui. Le succès des multiples campagnes financières tenues au fil des années, notamment la dernière dont la recette se chiffre en millions de dollars, en témoignent avec éloquence.

3. Francophonie et Université de Moncton

Le Nouveau-Brunswick est une province bilingue et la reconnaissance des droits des francophones en matière d'éducation est acquise depuis longtemps. La loi de l'Université de Moncton affirme ces droits dans le contexte de l'enseignement postsecondaire. **Non seulement faut-il préserver ces acquis, mais nous devons les renforcer.**

L'Université de Moncton de par sa mission généraliste est la seule université à desservir la population francophone alors que les universités anglophones n'ont pas nécessairement cette même obligation. Le financement consenti à l'Université de Moncton doit impérativement tenir compte de son obligation envers les francophones du Nouveau-Brunswick.

Dans cette perspective, nous nous opposons à une différenciation accrue des campus de l'Université de Moncton. Cette action se traduirait par le départ de nos étudiantes et de nos étudiants vers l'extérieur. S'il est facile pour certains de croire que la fermeture de certains de nos programmes d'études favoriserait les inscriptions dans d'autres institutions néo-brunswickoises, nous pensons, bien au contraire, qu'elle provoquerait une émigration massive vers les universités du Québec, notamment l'Université Laval et l'UQAR qui sont à proximité. **Notre campus doit conserver sa vocation généraliste de façon à répondre à ses engagements auprès de la communauté.**

4. Accessibilité

Bien que depuis un certain nombre d'années, nous ayons fait des progrès pour favoriser l'accessibilité, il reste encore beaucoup à faire. Nous croyons que l'accès à une éducation postsecondaire est un droit pour la population et un devoir pour les gouvernements, voire un projet de société.

Or, la simple présence d'un campus universitaire dans notre région influe positivement sur le recrutement. Pour s'en convaincre, il s'agit de consulter la dernière parution d' *Affaires universitaires* (mai, 2007). Non seulement on y expose la nouvelle tendance des grandes universités ontariennes et québécoises à créer des campus universitaires en région en vue d'augmenter leur recrutement, mais on y présente les résultats d'une étude récente de Statistique Canada montrant que les élèves qui demeurent à 40 km ou moins d'une université sont plus susceptibles dans une proportion de 73 pour cent de s'y inscrire que ceux qui demeurent à une distance de plus de 80 km d'une université. À elle seule, cette donnée milite pour le développement de notre campus auprès de tout gouvernement qui aurait à cœur l'éducation postsecondaire de ses jeunes.

Ainsi, les étudiantes et étudiants doivent avoir accès à une formation de qualité ici dans le Nord-Ouest. Ce faisant, ils deviendront des acteurs clés dans le développement de notre région. On devrait alors élaborer des mesures incitatives pour les convaincre de poursuivre leur éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick. À titre d'exemple, des avantages fiscaux rattachés à la persévérance scolaire pourraient être consentis tout comme l'on offre ces avantages à ceux et celles qui reviennent après des études hors province.

Notons aussi les économies appréciables que réalisent les étudiantes et les étudiants en poursuivant leurs études dans leur région. Qu'il s'agisse de réductions de frais de transport ou ceux du logement, cet avantage pécuniaire réduit leur endettement et favorise, nous osons le croire, la poursuite de leurs études.

Par ailleurs, on souligne dans le Document de réflexion l'écart entre les taux de participation universitaire et de participation dans les collèges au Nouveau-Brunswick et au Canada. Selon nous, le taux de participation universitaire plus élevé et le taux de participation au collège moins élevé dans la province s'explique surtout par la présence ou non d'une tradition de fréquentation. Au Nouveau-Brunswick, l'établissement des collèges communautaires à vocation élargie dans les domaines de formation de type technologique est récente, donc ses programmes d'études sont moins connus. Il faut se rappeler que ces institutions ont d'abord misé sur la formation aux métiers. En revanche, les institutions d'enseignement universitaire existent depuis plusieurs années dans l'ensemble des régions de la province et se distinguent par une longue tradition de fréquentation. Il s'agit selon nous d'une richesse à préserver. Il nous semble évident que l'économie du savoir occupera une place de plus en plus importante dans l'économie provinciale. Le développement des entreprises des secteurs de cette économie doit s'appuyer sur une main-d'œuvre hautement qualifiée. Dans ce nouveau contexte, cet accès devient un besoin fondamental pour les différentes communautés régionales.

Ainsi, nous ne partageons la conclusion que vous présentez à la page 5 du Document de réflexion qui présume que les étudiantes et étudiants sont mal orientés ou ont choisi les mauvais programmes d'études. Pour certains, la tentation est forte de penser que l'on pourrait augmenter la population étudiante des CCNB en allant puiser dans les effectifs des universités. Faut-il rappeler que, bien que ces deux institutions visent une formation de qualité, leur mission et leur contribution à la formation dans la société sont spécifiques à chacune?

5. Deux institutions postsecondaires : deux missions

Les CCNB et les universités constituent les deux principaux types d'établissements de formation postsecondaire au Nouveau-Brunswick. Mis sur pied de façon indépendante en répondant à des objectifs bien différents, ces deux établissements ont des vocations distinctes. L'université offre une formation scientifique et professionnelle dans les domaines du haut savoir alors que le collège communautaire offre des programmes de formation technique, technologique ou professionnelle de courte durée répondant aux normes du marché du travail. Les étudiantes et étudiants choisissent l'un ou l'autre de ces types de formations selon leurs intérêts et leurs aptitudes. Qui plus est, la poursuite d'une formation

à l'université après l'obtention de nombreux diplômes collégiaux est également possible. Il existe déjà plusieurs ententes d'arrimage qui permettent de reconnaître des cours collégiaux et des acquis.

Or, à la page 9 du Document de réflexion, vous demandez s'il est possible de créer un nouveau genre d'établissement conçu pour répondre aux besoins du XXI^e siècle. Nous osons croire que nous ne pouvons pas réinventer l'université à moins de prétendre réinventer l'histoire. L'université a, par définition, une fonction universaliste qui répond aux besoins fondamentaux de notre société en formant une main-d'œuvre hautement qualifiée dans tous les domaines du savoir. En ce sens, elle permet, même, l'intégration et l'ouverture d'une petite communauté comme la nôtre à cet univers. Il nous apparaît ainsi impensable de modifier sa mission.

La prudence s'impose donc si l'on tente d'intégrer les deux systèmes d'éducation postsecondaire. Le risque de créer une structure hybride où personne ne se reconnaît, n'est pas à négliger, sans compter la complexité d'une gestion commune des projets de programmes d'études.

La mission spécifique de l'université n'est pas uniquement de fournir à la population une éducation de haut niveau, mais de contribuer également par ses activités de recherche à l'avancement des connaissances. Par leurs activités de recherche fondamentale et appliquée, les professeurs et les professeures contribuent de manière active, tant à l'échelle nationale qu'internationale, à la réputation et au rayonnement de l'institution et de la province du Nouveau-Brunswick, tout en générant un financement fort appréciable. À ce sujet, la performance de l'Université de Moncton comme petite université généraliste est remarquable. En effet, de 2002-2003 à 2004-2005, les revenus de recherche de toutes les sources externes sont passés de 4,4 M\$ à 8,2 M\$, ce qui représente une augmentation de 86 pour cent. Parce que 79 pour cent de ces fonds sont financés par le gouvernement fédéral, il s'agit d'une contribution importante pour la province. Nous croyons que le gouvernement provincial devrait intervenir encore plus dans le soutien à la recherche. Deux secteurs d'intervention sont à privilégier. **D'abord, le Nouveau-Brunswick aurait avantage à stimuler le développement de collaborations de recherche entre les professeurs et les professeures des différentes universités de la province. Les nouveaux fonds accordés serviraient à développer des équipes de recherche regroupant des chercheurs et chercheuses de plusieurs universités. Ensuite, la province pourrait créer un fonds général de soutien à la recherche pour soutenir les jeunes chercheuses et chercheurs prometteurs et les aider à développer un dossier qui leur facilitera l'accès au soutien des grands conseils nationaux de recherche.**

6- Financement

Le part de financement de l'éducation postsecondaire par les gouvernements est en déclin depuis la diminution des contributions fédérales dans les années 90. La conséquence de ce recul est une augmentation substantielle de la part du financement assumée par les étudiantes et étudiants et, de là, une augmentation de leur endettement. Même si l'aide provinciale aux étudiants accordée au Nouveau-Brunswick semble généreuse, la grande proportion de cette aide est sous forme de prêts. Les dettes d'études de nos étudiantes et

étudiants n'ont jamais été si élevées et ne sont pas sans avoir une incidence sur l'accessibilité.

Cette situation porte à croire que la province a abdiqué sa responsabilité et a transféré le fardeau du financement des universités aux étudiantes et étudiants. **Nous croyons que le gouvernement doit remédier immédiatement à cette situation en augmentant de façon significative son financement à la formation universitaire.** D'ailleurs, si l'on considère que le Nouveau-Brunswick se classe avant-dernier parmi les provinces canadiennes pour le montant de la subvention accordé par étudiant (temps plein), notre demande nous semble à tout le moins légitime.

L'excellente situation financière du gouvernement fédéral lui a permis de renouveler ses engagements financiers envers l'éducation supérieure. La mobilité de la main-d'œuvre explique cet appui du gouvernement fédéral au financement de l'éducation postsecondaire. Dans le dernier discours du budget, le gouvernement fédéral s'est engagé à augmenter de 800 millions de dollars ses transferts au titre de l'éducation postsecondaire. Il s'agit d'un pas important dans la bonne direction. **Nous voulons que le gouvernement provincial s'engage à consacrer l'ensemble de la part de ce financement additionnel aux institutions d'éducation supérieure. Nous espérons aussi que le gouvernement provincial imitera le gouvernement fédéral en augmentant sa contribution pour faire en sorte que le financement par étudiant au Nouveau-Brunswick rejoigne la moyenne nationale.** En fait, investir davantage dans notre capital humain n'est-il pas au cœur d'un véritable projet de société?

7. Recrutement

Au Nouveau-Brunswick, la décroissance de la population et la dénatalité affectera la capacité de recrutement des universités au cours de la prochaine décennie. Le Nord-Ouest n'y fait pas exception, bien au contraire. Selon les données disponibles, il sera durement touché parce que le nombre d'élèves qui termineront leurs études dans les écoles secondaires de la région baissera de 39 pour cent. Ce changement démographique constitue donc un défi de taille pour l'UMCE.

Nous devons impérativement établir de nouvelles stratégies de recrutement qui prendront en compte la diversification de notre bassin de recrutement, ainsi que la persévérance et la réussite universitaires.

Nous croyons que le recrutement international constitue une piste des plus prometteuses. Nos efforts en ce sens devraient s'agencer aux stratégies des programmes gouvernementaux qui visent à augmenter la population de la province. **Le gouvernement du Nouveau-Brunswick doit de son côté réviser sa politique en matière de subvention aux universités pour les étudiants internationaux de façon à permettre aux universités de diminuer leurs droits de scolarité, lesquels droits sont actuellement beaucoup plus élevés que ceux des étudiantes et des étudiants de la province.**